

Manche

EDUCATION. Téléphone portable à l'école L'interdiction votée à l'Assemblée nationale

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | vendredi 8 juin 2018

480 mots



Le code de l'éducation interdit, depuis la loi du 12 juillet 2010, les portables « durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur ». Mais le ministre a défendu le besoin « d'une base juridique beaucoup plus solide ».

FINI les portables à l'école et au collège à la rentrée : l'Assemblée a adopté hier une proposition de loi LREM reprenant une promesse d'Emmanuel Macron, mais « cosmétique » pour les oppositions.

86

%

86% des jeunes de 12 à 17 ans possèdent un smartphone.

Après 4 h 30 de débat, le texte a été adopté à main levée, soutenu par LREM, MoDem et UDI-Agir. Tous les autres groupes ont dénoncé son « inutilité », voire une « tartufferie » (LR).

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a défendu « une loi du XXI^e siècle » qui envoie « un signal à la société française sur cet enjeu de société », en prévoyant une « interdiction effective » des portables. « Etre ouvert aux technologies du futur ne signifie pas que nous devons les accepter dans tous les usages », a-t-il plaidé, listant les « mauvais usages » tels que cyber-harcèlement, consultation de sites pornographiques, addiction aux écrans... S'il a reconnu que l'interdiction est déjà « dans les faits possible », cet ex-directeur général de l'enseignement scolaire auprès du ministre de droite Luc Chatel de 2009 à 2012, a fait valoir que son effectivité « n'est pas assurée ».

« Gadget »

Le texte entend interdire l'usage de tout objet connecté dans les écoles et collèges, avec des exceptions « pour des usages pédagogiques » ou les enfants handicapés. Les activités extérieures, comme le sport, seront aussi concernées pour les 8,5 millions d'élèves du public.

Les chefs d'établissements, pour qui la mesure est utile à défaut d'être un « big bang », auront à décider des modalités de mise en oeuvre (lieux, conditions).

Mais les groupes d'opposition sont montés au créneau contre un texte revenant, à leurs yeux, à « enfoncer des portes ouvertes ».

Voulant traduire « coûte que coûte » les promesses de campagne du président, la majorité s'est engagée « dans une pure opération de communication », a dénoncé l'ex-prof de maths Frédéric Reiss (LR). Son collègue Patrick Hetzel, ancien directeur de l'enseignement supérieur auprès de Valérie Pécresse, a dénoncé « un simulacre » et une « belle tartufferie ».

A gauche aussi, Michèle Victory (PS) a épinglé un « changement purement cosmétique », Sabine Rubin (LFI) un « gadget ». Les communistes ont jugé le texte « absurde », l'ex-ministre Marie-George Buffet soulignant que « l'outil existe » et que le problème est dans son application.

FCPE fustige « un texte qui n'apporte rien » et « ne comporte aucun volet pédagogique, aucun volet d'éducation aux usages du numérique ».